FRFR 2.2E5573

FRFR 2.2E5573

LETTRE DU ROI

A MGR. L'ARCHEVÊQUE DE DAMAS, COADJUTEUR DE L'ARCH. D'ALBI.

MONS. l'Archevêque de Damas, vous connoissez les troubles qui désolent mon royaume, vous savez que dans plusieurs provinces, des brigands & des gens sans aveu s'y sont répandus, & que non-contens de se livrer eux-mêmes à toutes sortes d'excès, ils font parvenus à soulever l'esprit des habitans des campagnes, & portant l'audace jusqu'à contrefaire mes ordres, jusqu'à répandre de faux Arrêts de mon Conseil, ils ont persuadé qu'on excuteroit ma volonté, en qu'on n'entendoit à mes intentions en attaquant les châteaux & en y détruisant les archives & les divers titres de propriétés. C'est ainsi, qu'au nom du Souverain, le Protecteur né de la justice, & au nom d'un Monarque, qui, je puis le dire, s'en est montré le constant défenseur pendant son règne, on n'a pas craint d'exciter le plus coupable des excès, que les plus tyranniques oppresseurs auroient craint d'avooer. Enfin, pour augmenter la confusion & réunir tous les malheurs, une contrebande foutenue à main armée, détruit avec un progrès effrayant les revenus de l'Etat, & tarit les ressources destinées ou au payement des dettes les plus légitimes, ou à la solde des Troupes de terre & de mer, ou aux diverses dépenses qu'exige la sûreté publique.

Ce n'est pas tout encore, un nouveau genre de calamité a pénétré mon ame de la plus sensible affliction, mon Peuple, renommé par la douceur de ses mœurs & de son caractère; mon Peuple, dans quelques endroits, heureusement en petit nombre, s'est permis d'être l'arbitre & l'exécuteur de condamnations que les dispositions des Lois, après s'être livrés au plus mûr examen, ne déterminent jamais sans une secrete émotion.

Tant de maux, tant d'afflictions ont oppressé mon ame, & après avoir employé, de concert avec l'Assemblée Nationale, tous les moyens qui restent en mon pouvoir pour arrêter le cours de ces désordres; averti par l'expérience des bornes de la fagesse humaine, je veux implorer publiquement le secours de la divine Providence, espérant que les vœux de tout un Peuple, toucheront un Dieu de bonté & attireront fur ce royaume les bénédictions dont il a tant de besoin. Ces bienfaits sont moins fons dans la plus grande partie du royaume, ce bienfait devenu si nécessaire & si précieux, semble annoncer que la protection du ciel ne nous est pas encore entièrement retirée, & nous aurons ainsi des actions de graces à joindre à nos prières. Accompagnez ces prieres des exhortations les plus pressantes, faites tenir au Peuple, faites fentir à tous mes sujets que la prospérité de l'Etat, que le bonheur des particuliers, dépendent essentiellement de l'exacte observation des Lois. La violence ne peut jamais qu'un moment de ses succès & de ces prospérités criminelles; on s'élève bientôt sur toutes parts contre l'homme qui entreprend de troubler la sûreté publique, ce fondement de la tranquillité publique, en reçoivent tôt ou tard la peine inévitable.

Nulle part, les fortunes ne font égales, & elles ne peuvent pas l'être; mais quand les riches vivent fans défiance au milieu de ceux qui fe font moins, leur fuperflu fe reverfe néceffairement fur l'induftrie, le commerce & l'agriculture; & comme leurs jouiffances font bornées par les lois immuables de la Providence, fouvent ils font moins heureux que ceux dont la vie, occupée par le travail, fe trouve à l'abri des paffions. Mais ce que vous devez fur-tout rappeler à mes fujets, c'eft qu'en raffemblant autour de moi les Repréfentans de la Nation, j'ai eu principalement à cœur d'adoucir le fort du Peuple par toutes les difpofitions qui me paroiffoient pouvoir fe concilier avec les devoirs de la juftice. Déjà, par un même efprit, les Prélats, les Seigneurs, les Gentilshommes, les Hommes riches de tout état, fe difputent à l'envi les moyens de rendre le Peuple plus heureux, & pour atteindre à ce but, ils offrent des facrifices qu'on n'auroit pas eu le droit d'exiger d'eux. Exhortez donc tous mes fujets à attendre avec tranquillité le fuccès de ces difpofitions patriotiques; éloignez-les, détournez-les d'en troubler le cours par des infurrections propres à décourager tous les gens de bien. Que le Peuple fe confie à ma protection & à mon amour; quand tout le monde l'abandonneroit je veillerois fur lui; mais jamais dans aucun tems, il n'y a eu en fa faveur un concours plus général des volontés & d'affections de la part de tous les ordres de la société. Exhortez-le donc, au nom de la Religion, à être reconnoiffant & à montrer ce fentiment par fon obéiffance aux lois de la juftice; avertiffez, inftruifez ce bon Peuple des pièges des méchans, afin qu'il prenne loin de lui, comme des ennemis de la Patrie, tous ceux qui voudroient l'induire à des actes de violence, tous ceux qui voudroient le dégrader par l'appât des charges publiques, & le priver ainfi de l'honorable qualité de citoyen de l'Etat.

Les divers impôts qui compofent les revenus publics feront examinés dans le cours de l'Aſſemblée nationale, ceux qui paroîtront trop onéreux feront remplacés par d'autres, & tous feront adoucis fucceffivement par le ménagement & la régularité des perceptions; mais qu'ici à l'époque prochaine où les affaires feront arrangées, tous mes fujets ont un égal intérêt au maintien de l'ordre: car la confufion entraîne la confufion, & fouvent alors la fage & jufte mefure eft impuiffante pour remédier à la grandeur des maux & pour arrêter le progrès des inimitiés & des défiances mutuelles. Je ferai, pour le rétabliffement de l'ordre dans les finances, tous les abandons perfonnels que mon cœur juge néceffaires ou convenables, car non pas feulement aux dépens de la pompe ou des plaifirs du trône, qui, depuis quelque tems, fe font changés pour moi en amertumes, mais par de plus grands facrifices, je voudrois pouvoir rendre à mes fujets le repos & le bonheur. Venez donc à mon aide, venez au fecours de l'Etat par vos exhortations & par vos prières, je vous y invite avec inſtance, & je compte fur votre zèle & fur votre obéiffance. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. l'Archevêque de Damas, en fa fainte garde. ECRIT à Verfailles le 3 Septembre 1789. LOUIS. Et plus bas, DE ST. PRIEST.

MANDEMENT DE M. L'ARCHEVÊQUE DE DAMAS, COADJUTEUR DE L'ARCH. D'ALBI,

Qui ordonne des Prieres publiques dans toutes les Eglises du Diocèſe, pour demander à Dieu l'accompliſſement de vœux du Roi.

FRANÇOIS DE PIERRE DE BERNIS, Archevêque de Damas, Coadjuteur de l'Archevêché d'Albi, Conſeiller du Roi en tous les Conſeils; au Clergé Séculier & Régulier, & à tous les Fidèles du Diocèſe, SALUT ET BENÉDICTION EN N. S. J. C.

Lorſque nous vous avons invités, NOS TRÈS-CHERS FRERES, à chanter un cantique de joie & d'actions de graces pour le retour de l'ordre & de la tranquillité publique, nous étions loin de prévoir que bientôt nous ſerions obligés de faire retentir au milieu de vous les accents de notre douleur. Les ſacrifices d'un Roi paſſionné pour le bonheur de ſes ſujets, & les efforts conſtans de tous ceux qui ont été appellés à ſeconder ſes intentions bienfaiſantes, exigeoient de la part du Peuple, un juſte tribut de reconnoiſſance, ſi propre à encourager les dépoſitaires de ſes intérêts. Cependant au milieu des opérations de la plus haute importance, le Royaume a été tout-à-coup en proie aux malheurs les plus déplorables. Nous n'ajoûterons rien aux détails que le Roi lui-même a cru devoir nous en faire, & qui font conſtatés d'une manière ſi touchante dans la lettre qu'il nous a adreſſée. Nous ne vous peindrons point la douleur que nous avons éprouvée en penſant à celle qui a ſi cruellement déchiré le cœur de ce bon Prince; il a cherché dans ſon amour tous les moyens de calmer une effervescence auſſi dangereuſe, & il a employé dans la juſtice, toutes les forces capables de reprimer une Société criminelle; mais, averti par l'expérience des bornes de la ſageſſe humaine, il veut implorer publiquement la protection de celui qui tient dans ſa main la deſtinée des empires. Sans doute ce Dieu de bonté, qui dans tous les tems a ſingulierement protégé ce vaſte Royaume, ſe laiſſera fléchir par les vœux de tout un Peuple, ſans doute il arrêtera le cours des calamités qui nous ont trop long-tems déſolés, & qui nous menacent encore.

Notre auguſte Monarque, N. T. C. F., ne s'eſt pas borné à réclamer le ſecours de vos prieres, il a voulu encore vous prémunir contre toutes les impreſſions qui pourroient vous ſéduire & nous égarer. L'inégalité des fortunes a toujours été le prétexte dont ſe ſont ſervis les ennemis du Peuple pour lui inſpirer des projets ſéditieux, en lui faiſant oublier que cette inégalité eſt une ſuite néceſſaire de l'ordre immuable établi par la Providence (*a*). Ils ont excité les pauvres contre les riches, mais ce Peuple ſi bon ſoit d'autre part, ne s'eſt point laiſſé ſéduire; dans les tems de bienfaiſance, de charité, & de commisération, dont ils doivent être conſtamment animés, & d'entretenir dans les autres un eſprit d'inquiétude & de jalouſie, qui ajoûte à leurs privations & à leur miſere.

Un autre écueil non moins dangereux pour la tranquillité publique, ſe trouve dans les fauſſes idées de liberté qui pourroient naître dans votre eſprit, la ſoumiſſion aux loix, & le reſpect pour l'autorité légitime, ont toujours été inſéparables de la vraie liberté, & la plus cruelle ſervitude ſeroit celle qui réſulteroit de l'anarchie & de l'oubli de ſes devoirs & du mépris des loix, ſur leſquelles repoſent les fondemens de la ſociété civile. En croyant défendre une liberté mal entendue, on ſe forge ſouvent de nouvelles chaînes, & tout le fruit des émeutes & des ſéditions ſe réduit au regret d'avoir envénimé les plaies de l'Etat. Pour être véritablement libre & heureux, le Citoyen doit ſe repoſer ſur la protection des loix, & jouir paiſiblement des avantages que procure le gouvernement des lieux qui l'ont vû naître. La religion ſainte, que vous profeſſez, N. T. C. F., vous conduit à ce bonheur par des moyens bien plus efficaces; tous les préceptes & les conſeils ſont autant de préſervatifs contre les ſéductions & les ſiureurs de la licence; le vrai chrétien y trouve cette lumiere céleſte, ces grands principes d'humanité & de concorde univerſelle, ces maximes enfin de ſageſſe & d'ordre que le Sauveur Evangile a tirés du ſein même de la Divinité, pour nous éclairer. C'eſt par cette morale divine que ſeront éclairés les vœux que nous devons faire pour que tous les abus ſoient reformés, pour que l'adminiſtration ſoit plus ſage, la juſtice mieux rendue, toutes les parties de l'Etat plus floriſſantes; mais ſi on ſe livre à l'eſprit de murmure & de révolte, ſi, dédaignant la loi, il ſe refuſe d'entrer droit dans celui d'être juſte & bienfaiſant; il agit de concert avec ſa nation, il l'intéreſſe à les vues d'ordre & d'économie, il paſſoſie à tous ſes projets d'utilité publique; qu'une communication intime & une confiance réciproque s'établiſſent donc entre le Monarque & le Sujet, & tout ce que le Roi & la Nation ne ſont qu'un, qu'ils n'ont qu'un ſeul & même intérêt, & que cet heureux & ſublime accord ſoit le fondement inébranlable de la proſpérité de ce Royaume.

Tels ſont les vœux que vous devez faire au Ciel; demandez lui avec ferveur la conſervation d'un Prince ſi précieux à ſon Peuple, la ceſſation des maux qui ont affligé & qui affligent encore ſon ame ſenſible, & l'accompliſſement d'un bien qu'il eſt impatient de procurer à ſes ſujets.

A CES CAUSES, pour nous conformer aux pieuſes intentions du Roi, nous ordonnons que le Dimanche 4, Lundi 5, & Mardi 6 Octobre prochain, il y ait Prieres de Quarante Heures dans l'Egliſe Métropolitaine ſeule.

Que les Dimanches 11, 18, & 25 Octobre il y ait dans toutes les Egliſes du Diocèſe, expoſition du Très-Saint Sacrement de l'Autel & la Meſſe & Vêpres. Qu'après les Vêpres il ſoit fait dans l'intérieur des Egliſes, une Proceſſion du Très Saint Sacrement, pendant laquelle on chantera le Pſeaume *Miſerere mei Deus ſecundum magnam, &c.* & l'Hymne *Pange lingua*, & qu'enſuite il ſoit donné la Bénédiction du Très-Saint-Sacrement, ainſi qu'il eſt prescrit par les Rituels accoûtumés, le *V. Domine non ſecundum peccata noſtra facias nobis. R. Neque ſecundùm iniquitates noſtras retribuas nobis*; *dum quidem noſtro facios nobis.* R. Neque ſecundùm iniquitates noſtras retribuas nobis; & l'Oraiſon *Pro pœnitentibus.*

Nous ordonnons encore que notre préſent Mandement juſqu'au dernier jour du mois de Novembre inclusivement, tous les Prêtres du Diocèſe dient à la Meſſe les Collectes, Secretes, & Poſtcommunions *Pro Rege*, & *Pro pace*, qui ſe trouvent dans le Miſſel, outre celles *Pro congregatione ſtatuum regni*, ci-devant ordonnées.

Et ſera notre préſent Mandement lu, publié, & affiché par tout où beſoin ſera. Donné à Verſailles où nous nous trouvons retenus à raiſon de notre Députation à l'Aſſemblée Nationale, le 19 du mois de Septembre 1789, ſous notre ſeing, le Sceau des Armes de Son Eminence Monſeigneur le Cardinal de Bernis, Archevêque d'Albi, & le contre-ſeing de notre Secretaire.

† FRANÇOIS, Archevêque de Damas, Coadjuteur d'Albi.

Par Mandat Seigneur l'Archevêque de Damas, Coadjuteur d'Albi,
VIALARS, Secretaire.

A ALBI, de l'Imprimerie d'ANDRE-DOMINIQUE BAURENS, imprimeur du Roi, & de ſon Eminence Monſeigneur l'Archevêque. 1789.